SIE Service Intercommunal des Énergies

Certificat et audit énergétique CECB et conseils CECB Plus

CECB

SIE SA
Service Intercommunal des Énergies

Chemin de la Gottrause 11
1023 Crissier
Tél. 021 631 51 11

info@sie.ch - **www.sie.ch**

Certificat et audit énergétique CECB et conseils CECB Plus

En évaluant la performance énergétique de votre lieu de vie ou de travail, vous pouvez identifier les sources de gaspillage d'énergie où des améliorations sont nécessaires.

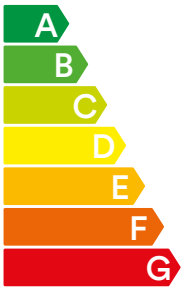

L'audit CECB évalue votre bien immobilier aux prismes du chauffage, de l'éclairage, de l'électricité et de la consommation d'eau chaude. Vous recevrez un certificat qui indique la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global de votre bâtiment, ainsi que ses émissions directes de CO_2, et ce, sur une échelle de sept classes (A à G). Ces critères sont nationaux et peuvent également être utiles pour valoriser votre bien.

LES AVANTAGES DU CECB ?

- Transparence sur les coûts énergétiques et le confort thermique lors de la prise de décision d'un achat ou d'une location
- Permet d'obtenir des subventions, selon les cantons et les conditions d'octroi, et des hypothèques à des taux préférentiels

QUAND RÉALISER UN AUDIT CECB ?

- Avant la vente de votre bien immobilier
- Lors du remplacement d'un système de chauffage à énergie fossile (mazout, gaz et charbon)
- Si le CECB conclut à une classe énergétique F ou G pour le bâtiment, il est demandé une analyse supplémentaire des possibilités d'assainissement énergétique (établissement d'un CECB Plus)

Les conseils CECB Plus comprennent l'audit CECB et y adjoignent un rapport de conseil en vue d'une rénovation énergétique adaptée à votre budget et besoins, le calcul des subventions possibles, un conseil objectif et neutre, une priorisation des travaux à effectuer.

LES AVANTAGES DU CECB PLUS ?

- Réduction des coûts énergétiques et augmentation de votre confort
- Permet d'obtenir des subventions, selon les cantons et les conditions d'octroi, et des hypothèques à des taux préférentiels

QUAND RÉALISER UN RAPPORT DE CONSEILS CECB PLUS ?

- Afin de vous conseiller et vous orienter sur vos futures rénovations énergétiques
- Dès CHF 10 000 de contribution financière, un certificat CECB Plus doit être réalisé

POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

CECB PLUS	+ 1 800.-
DÉMARCHE POUR LA SUBVENTION	+ 60.-
SUBVENTION CANTONALE*	- 1 000.-
COÛTS TOTAUX FINAUX	+ 860.-

*À noter qu'il est possible d'obtenir une subvention cantonale et que selon la commune de résidence, vous pouvez également recevoir une subvention communale qui est cumulable avec la cantonale. *Sous réserve de la décision liée à l'octroi de la subvention.*

Contactez ou demandez un devis à notre expert !

Votre banque offre peut-être un soutien financier. N'hésitez pas à vous renseigner !

Nos énergies communes

SIE Service Intercommunal des Énergies

www.sie.ch